

Image not found or type unknown



Pv non reçu et majoré

Par **Carthage18**, le **02/09/2021** à **12:47**

Bonjour Madame, bonjour Monsieur

En quelques termes puis-je contester un Pv non reçu et donc majoré ?

Cordialement

Par **youris**, le **02/09/2021** à **13:42**

bonjour,

votre adresse mentionnée sur votre carte grise était exacte le jour de l'infraction ?

salutations

Par **Marck_ESP**, le **02/09/2021** à **13:46**

Bonjour

A tout hasard et pour info, il est fréquent que l'on reçoive une amende forfaitaire lorsque l'on a changé d'adresse et que le certificat d'immatriculation n'était pas encore à jour... Est-ce la cas ?

Si oui, il faudrait envoyer un R/AR à l'officier du Ministère Public près du Tribunal de police dont l'adresse se trouve sur ce PV majoré... En joignant l'avis de majoration ainsi que les justificatifs de la demande de changement d'adresse au service d'immatriculation des véhicules.

Par **Carthage18**, le **10/09/2021** à **18:03**

Bonjour

Je vous remercie de m'avoir répondu.

En fait, mon adresse est bien mentionnée sur la carte grise. J'ai d'ailleurs reçu le deuxième avis majorant le pv?

Cordialement.